



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050006

Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre

CONTRAT 10852
N/REF : 4/05/2025 0H42 C:003620 I:04894
V/REF : Contrat N°010852 du 20/11/2017

SDC 'Résidence Victoire'
C/O REGIE MOUTON
5, RUE COMMANDANT DUBOIS
69421 LYON CEDEX 03

IMMEUBLE : RESIDENCE VICTOIRE
45/47/49, RUE LEON BLUM
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 05 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEES N 45/49 -

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : Mme G. ROGER

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 3 LOCAUX VIDE-ORDURES,
15 CONTAINERS DE 240 LITRES

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat : 184,72

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 10/2017	Valeur	: 119,7
	Mois de l'indice de révision	: 11/2024	Valeur	: 142,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 15 containers/3 locaux V.0	1/AN	215,01	215,01



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5050006

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	215,01
T.V.A. a 10,00%	21,50
TOTAL T.T.C.En EURO	236,51

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.